



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 30 novembre 2023

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 01/12/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 23/11/2023	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 30 novembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé-Courdault (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (*pouvoir à Jean-Pierre SERVANT*)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD (*pouvoir à Catherine TROMAS*)
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER (*pouvoir à Pascal DUFORESTEL*)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET
Laurent HUGER (*pouvoir à Bernard BORDET*)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Conventions de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les instances sportives relatives
« aux sports de nature au sein des PNR de Nouvelle-Aquitaine ».



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Conventions de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les instances sportives relatives « aux sports de nature au sein des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine ».

Contexte

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée en 2019 de sa feuille de route Néo Terra dont l'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole d'ici 2030.

Dans ce cadre, son nouveau règlement d'intervention « sport », voté en juin 2023, renforce la prise en compte du développement durable dans la pratique des sports de nature au sein des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine. Les ligues et comités régionaux sportifs, interlocuteurs privilégiés de la collectivité en matière de sport, ont la volonté de renforcer leurs pratiques sportives écoresponsables.

Aussi, c'est sur la base d'objectifs communs engagés dans une logique partenariale avec le réseau inter-parcs et le mouvement sportif régional, que la Région mène une action pilote avec le dispositif « J'adopte la Parc Attitude ».

Cette démarche concertée a vocation à fédérer le mouvement sportif régional autour de pratiques sportives écoresponsables au sein des PNRs néo-aquitains.

Dans le cadre de sa politique sportive, une coopération est donc menée depuis trois ans avec le réseau inter-parcs pour accompagner le développement de la pratique des sports de nature sur le territoire des Parcs.

Il se traduit notamment par la signature de conventions tripartites entre :

> la Région,

> les Parcs naturels régionaux : Marais poitevin, Millevaches en Limousin, Médoc, Landes de Gascogne, Périgord-Limousin,

> et 10 ligues ou comités régionaux s'engageant dans la démarche : athlétisme, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, cyclotourisme, randonnée pédestre, sport en milieu rural, l'UNSS, sport universitaire, UFOLEP.

Elles sont le cadre de référence pour favoriser les synergies et impulser des projets concertés.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat concernant les sports de nature dans les Parcs de Nouvelle-Aquitaine ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

